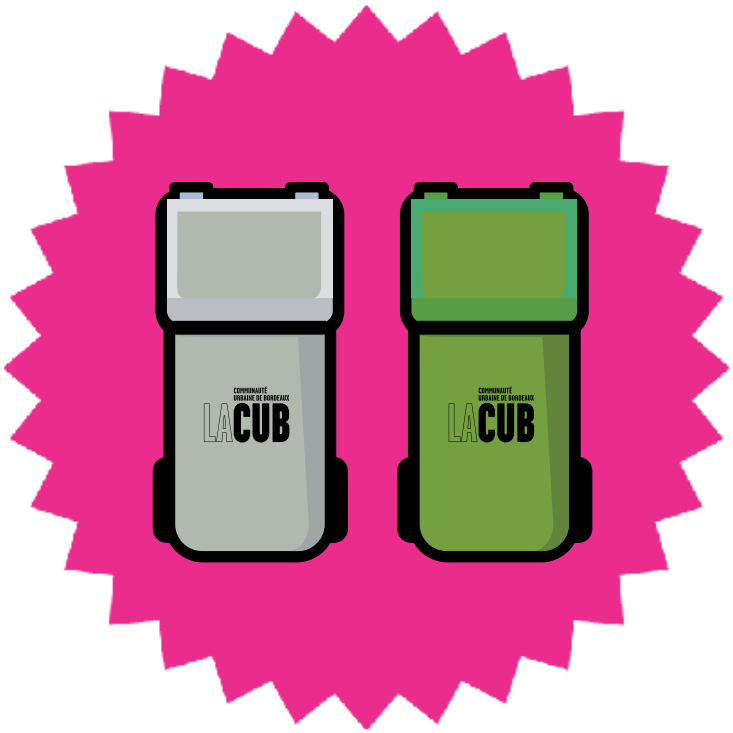

> LA GESTION DE NOS DÉCHETS

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

> LE GUIDE

BORDEAUX

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LACUB
www.lacub.fr

LE BON GESTE

Nous jetons plus d'un kilo de déchets par jour et par personne ! Ce chiffre, en constante augmentation, nécessite forcément une organisation individuelle et collective en matière de gestion des déchets. En effet, il est grand temps de prendre conscience qu'il s'agit d'une responsabilité partagée, pour le bien et dans l'intérêt de tous.
La Mairie de Bordeaux et la Cub, précurseurs de cette démarche, ont mis à votre disposition tous les outils nécessaires à une bonne gestion des déchets et vous proposent ce manuel pour encore plus d'efficacité. Ce guide est là pour répondre aux problèmes que vous rencontrez dans ce domaine, que vous soyez un particulier ou un professionnel. Voici les informations essentielles à connaître et les règles à suivre en matière de bac gris, bac vert, tri, collecte, recyclage, déchets volumineux et centres de recyclage. Le respect de ces consignes est essentiel à la qualité de votre vie en ville. Il est également déterminant pour notre santé, notre environnement et l'équilibre de nos ressources naturelles.
Si, malgré ces efforts de sensibilisation – confortée par la création d'un numéro de téléphone unique sur les déchets – certains comportements individuels persistent (dépôt sauvage dans la rue, poubelles non rentrées, etc.), les sanctions se multiplieront, avec des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €. Aussi, avant d'en arriver là, contactez-nous au 0 800 22 21 20 si vous avez la moindre question. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à avoir le bon geste pour bien gérer vos déchets !

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
www.lacub.fr

> SOMMAIRE

4&5 MES BACS ET MOI !

6 LES JOURS DE COLLECTE DES BACS

7 CE QUE JE DOIS FAIRE ET... NE PAS FAIRE !

8&9 LE CYCLE DE NOS DÉCHETS

10&11 LE TRI, MODE D'EMPLOI

12 TRIER, C'EST ECONOMISER !

13 MES DÉCHETS VOLUMINEUX

14 PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

15 NOTES PERSONNELLES

> MES BACS ET MOI !

Qui m'a attribué mes bacs ? Je n'ai jamais été contacté…

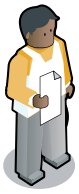

L'entreprise Verdicité a été chargée par la Cub de contacter tous les foyers de l'hyper centre-ville de Bordeaux afin de les doter d'un bac gris et d'un bac vert. Même si vous n'avez pas été contacté directement, une personne de votre immeuble l'a été ou une information a été déposée dans votre boîte aux lettres. La capacité de vos bacs a donc été déterminée à partir des informations données : le nombre d'habitants par logement et la configuration de votre habitat collectif ou individuel.

Je n'ai pas de bac gris ou bac vert ? Ma poubelle est mal dimensionnée ?

Contactez la Cub au 05 56 11 83 88. Un serveur vocal vous orientera vers le bon interlocuteur en fonction de votre code postal et de votre collecte (matin ou soir). Un agent prendra en charge votre dossier et répondra à votre demande.

Mes bacs sont détériorés, que dois-je faire ?

Téléphonez au 05 56 11 83 88 pour connaître les modalités de leur changement.

Mes bacs sont sales, qui les nettoie ?

Un flyer sera distribué dans les boites à lettres des habitants du centre-ville de Bordeaux, indiquant les dates de nettoyage. Pour en savoir plus, téléphonez au 05 56 11 83 88.

Quand dois-je sortir et rentrer mon bac ?

Vous devez sortir votre bac avant la collecte, le rentrer après et ne pas le laisser dans la rue. Cela vous évitera des désagréments en tout genre (vol, dépôt indélicat dans votre poubelle, responsabilité en cas d'accident, etc.) et contribuera à rendre les trottoirs plus accessibles et la ville plus belle. En cas de constats répétés de bac non rentré, vous êtes passible d'une amende !

Je me suis fait voler mon bac ?

Faites tout d'abord une déclaration de vol au commissariat.

Envoyez votre déclaration de vol, soit :

> **PAR FAX AU**
05 57 35 80 15
pour les habitants de l'hyper-centre de Bordeaux
(voir zone bleue page 6)
ou
05 56 11 83 12
pour les autres résidents de Bordeaux
(voir zone rose ou jaune page 6)

soit :

> **PAR COURRIER À**
Direction opérationnelle de l'Environnement
Zone Industrielle de Tartifume rue Gustave Eiffel - 33130 Bègles
pour les usagers de l'hyper centre
ou
Direction opérationnelle de l'Environnement
35 rue Jean Hameau - 33300 Bordeaux
pour les autres usagers de Bordeaux.

Contactez ensuite la Cub au 05 56 11 83 88 pour bénéficier d'un nouveau bac.

> LES JOURS DE COLLECTES DES BACS

Selon les secteurs, il existe deux horaires de collecte :

JE SUIS ZONE JAUNE OU ROSE ?
> Je sors mon bac la veille au soir et le rentre le lendemain matin après la collecte.

JE SUIS ZONE BLEUE ?
> Je sors mon bac avant la collecte qui démare à 20h et le rentre après ou le lendemain matin.

Pour plus d'informations sur les jours et horaires de la collecte de votre bac gris et votre bac vert, contactez la Cub au **05 56 11 83 88**.

Jours de collecte L M M J V S	Zone rose	Zone jaune	Zone bleue
Bac gris	L **M** M J V **S**	**L** M M J **V** S	L M **M** J V S
Bac vert	L M M **J** V S	L M **M** J V S	L **M** M J **V** S

> CE QUE JE DOIS FAIRE ET... NE PAS FAIRE !

Je dois sortir mes bacs juste avant le passage de la collecte et les rentrer le plus tôt possible après (au plus tard le lendemain matin pour les collectes de nuit).
En aucun cas mes bacs ne doivent rester en permanence sur le domaine public.

Dans mon bac gris :

> Par mesure d'hygiène, **je place les ordures ménagères dans des sacs fermés** avant de les déposer dans les bacs.
> J'ai l'**interdiction** formelle de déposer dans les bacs **des déchets liquides**, des cendres chaudes ainsi que tout déchet ayant un pouvoir corrosif ou susceptible d'exploser ou de s'enflammer.
> **J'enveloppe les objets coupants ou piquants** (ampoules brisées, couteaux...) avant de les placer dans le bac afin d'éviter tout accident.

Dans mon bac vert :

> Je dépose les déchets recyclables directement dans mon bac, sans les placer dans des sacs ou des poches.
> Je dépose uniquement les déchets mentionnés sur l'autocollant apposé sur le bac et rappelés en page 10. En cas de doute, je dépose mes déchets dans le bacs gris.

Les ordures ménagères placées directement dans la rue (sacs plastiques ou en vrac) ne sont pas collectées (elles ne relèvent pas de l'exécution normale du service). Cet enlèvement supplémentaire sera facturé, avec une amende à la clé.

Les prestations d'enlèvement supplémentaires sont déclenchées par des agents qui assurent la recherche des auteurs d'abandons de déchets sur le domaine public et constatent les faits en infraction avec le règlement de voirie et le règlement communautaire de collecte. La Cub réalisera la prestation d'élimination et procédera à l'émission du titre de recettes correspondant à l'encontre du rejeteur d'une valeur de **110 € par tranche de 100 litres**.

Ces tarifs ne tiennent pas compte du **montant de l'amende** à laquelle le contrevenant s'expose en ne respectant pas les règles du Règlement Sanitaire Départemental de la Gironde en date du 23 décembre 1983. Celle-ci peut aller **jusqu'à 1 500 €**.

Stop au dépôt sauvage !

Il est interdit de déposer les ordures ménagères dans la rue. Vous vous exposez à payer le coût de cet enlèvement, soit 110 € par tranche de 100 litres, ainsi qu'une amende pouvant aller jusqu'a 1 500 €.

> LE CYCLE DE NOS DÉCHETS

Les ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri de la Cub accompagnent la mise en place de la collecte en informant et sensibilisant les habitants. Des **tournées de suivi** sont organisées pour vérifier la qualité du tri. En cas d'erreur, les habitants sont contactés par téléphone ou visités à leur domicile pour une **explication pédagogique** sur les erreurs commises.

Un problème ? Une info ? Une question ?

0 800 22 21 20

appel gratuit depuis un poste fixe

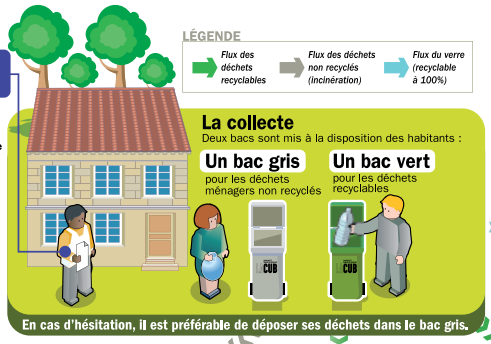
LÉGENDE
Flux des déchets recyclables
Flux des déchets non recyclés (incinération)
Flux du verre (recyclable à 100%)
La collecte
Deux bacs sont mis à la disposition des habitants :
Un bac gris
pour les déchets ménagers non recyclés
Un bac vert
pour les déchets recyclables
CUB
CUB
En cas d'hésitation, il est préférable de déposer ses déchets dans le bac gris.

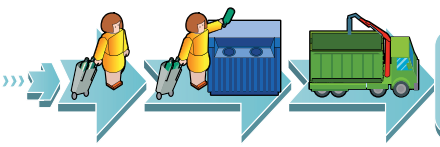

Le verre est la seule matière **recyclable à l'infini**. En 2009, 13 651 tonnes ont été collectées et ont permis de fabriquer 31 667 840 nouvelles bouteilles de 75cl.

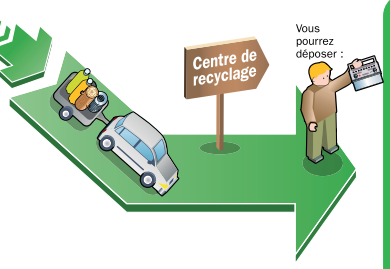

15 centres de recyclage

(ouverts 7j/7 sauf jours fériés)

- **Déchets spéciaux** (peinture, batterie...)
- **D3E** (déchets d'équipement électrique et électronique)
- **Encombrants** (gros cartons, métaux, bois...)
- **Déchets verts** (feuilles mortes, branches, herbes tondues...)

Consultez le site www.lacub.fr/servicedesdechets pour tout savoir sur le tri

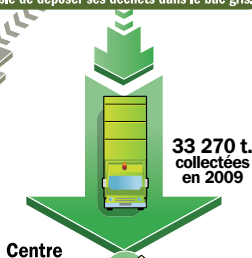

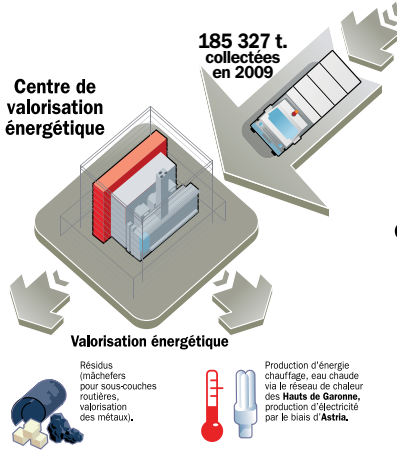

Résidus (mâchefers pour sous-couches routières, valorisation des métaux).

Production d'énergie chauffage, eau chaude via le réseau de chaleur des **Hauts de Garonne**, production d'électricité par le biais d'**Astria**.

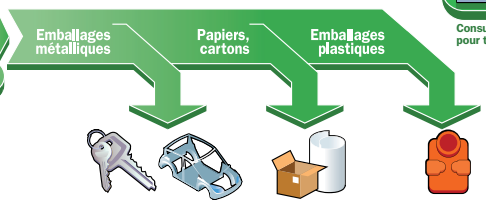

Valorisation

En 2009, grâce au tri des déchets, nous avons économisé **270 125 m³ d'eau** soit l'équivalent de la consommation moyenne d'eau de 4 875 habitants sur un an et **96 552 mégawatts/heure (MWh)** soit l'équivalent de la consommation moyenne en électricité de 9 373 habitants sur un an.

> LE TRI, MODE D'EMPLOI

Un problème ?
Une info ?
Une question ?

0 800 22 21 20
appel gratuit depuis un poste fixe

www.lacub.fr/servicedesdechets

Emballages métalliques uniquement

Barquettes aluminium

Boîtes de conserve, canettes

Bidons, aérosols

bien vidés, inutile de les laver

Papier Carton uniquement

Journaux, magazines

Boîtes, suremballages

Briques alimentaires, cartons

sans le film plastique

bien vidés, inutile de les laver

Bouteilles plastiques uniquement

Bouteilles

Bidons

Petits flaconnages de produits de toilette

avec les bouchons

Ces déchets doivent être jetés uniquement dans le conteneur gris

Sacs plastiques

Lingettes

Barquettes polystyrène

Pots de yaourt

Films plastique légers

10&11

UN DOUTE?
JETEZ DANS
LE CONTENEUR D'ORDURES
MÉNAGÈRES

> PAS DE SACS PLASTIQUES

>>>>>>

Pour localiser la borne
la plus proche de chez vous
www.lacub.fr/servicedesdechets

Verre uniquement

Bouteilles

Bocaux de conserve, pots

sans bouchons ni couvercles

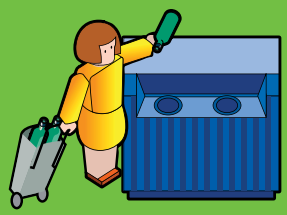

> TRIER, C'EST ÉCONOMISER !

En triant correctement vos déchets au quotidien, vous faites d'une pierre deux coups !
Vous contribuez à la sauvegarde de nos ressources naturelles et vous participez aux économies d'énergie.

Concrètement vous permettez, grâce au recyclage des déchets, l'économie :

> de 700 à 800 kg de pétrole brut
pour une tonne de bouteilles, flaconnages et plastiques recyclée.
Exemple : 27 bouteilles plastiques = 1 pull polaire

> de 2,5 tonnes de bois
pour une tonne de papier/carton recyclée.
Les cartons se recyclent une dizaine de fois.

> d'une année de la consommation d'énergie de 3 personnes
pour une tonne d'alu recyclée.
Exemples : 670 canettes = 1 vélo,
et 19000 boites de conserve = 1 voiture

> de 660 kg de sable
pour une tonne de verre recyclée.

12&13

Un problème ?
Une info ?
Une question ?

0 800 22 21 20
appel gratuit depuis un poste fixe

> MES DÉCHETS VOLUMINEUX

Certains déchets ne peuvent être collectés dans les bacs car ils sont trop volumineux, trop dangereux pour l'environnement et font l'objet d'un traitement spécifique. Leur dépôt sauvage dans la rue est passible d'une **amende** pouvant aller jusqu'à **1 500 €**.

Comment me débarrasser de mes déchets volumineux ?

Vous pouvez :

> Soit les porter directement dans l'un des 15 centres de recyclage de l'agglomération. Ils sont ouverts 7j/7 sauf les jours fériés. Téléphonez au **0 800 22 21 20** pour connaître leur localisation et heures d'ouverture, ou rendez vous sur le site : **www.lacub.fr/servicedesdechets**

> Soit téléphoner au **05 56 11 83 88** pour demander un enlèvement à votre domicile moyennant une participation financière.

ALLO MAIRIE PROXIMITÉ 05 56 10 33 33

> Les habitants de Bordeaux peuvent également appeler le service « allo proximité » de la mairie au **05 56 10 33 33** pour demander un enlèvement gratuit sur RDV (limité à 1 m^3). Attention : pas de collecte de cartons, ni de vêtements.

Qu'est-ce que j'amène dans les centres de recyclage ?

Les centres de recyclage recueillent les déchets ménagers qui ne vont pas dans les bacs gris et verts.

On distingue plusieurs grandes familles :

> Les déchets spéciaux : peinture, batterie…
> Les déchets d'équipement électrique et électronique (vieux ordinateurs, téléviseurs, …)
> Les encombrants : gros cartons, meubles, matelas,…
> Les déchets verts : feuilles mortes, branches, herbes tondues…
> Les gravats.

Centres de recyclage de la Cub : mode d'emploi

Afin d'accéder gratuitement aux **15 centres de recyclage** de la Cub, vous devez retirer un **autocollant** auprès de votre mairie. Pour cela, il vous sera demandé un justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone…). **L'accès est interdit aux véhicules de plus de 1,90 m** de haut **et** d'un poids **supérieur à 3,5 tonnes**. Renseignements au **0 800 22 21 20**.

NB : En fonction de la taille des centres, tous les déchets listés ne sont pas acceptés. Pour plus d'information, appellez le 0800 22 21 20.

> PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES : VOS OBLIGATIONS !

La loi est formelle : toutes les entreprises sont responsables de leurs déchets. Cette obligation ne concerne pas seulement les déchets dangereux ou spéciaux. Elle intègre les déchets banals d'activité des professionnels du commerce, de l'artisanat, des activités de bureaux, etc.

Deux solutions s'offrent aux entreprises et aux professionnels pour la collecte et le traitement de leurs déchets :

> **Faire appel au service public**. Le Cub reste à leur service pour l'élimination de leurs déchets via une souscription au contrat de redevance spéciale. Celle-ci se détermine avec l'Unité de Surveillance et d'Intervention des déchets (Usid) selon la quantité de déchets produits.
Tél. : 05 57 35 69 09 – Fax : 05 57 35 69 03 – doe-usid@cu-bordeaux.fr

> **Faire appel à un prestataire privé**. Ce dernier fournit les bacs de collecte et prend en charge leur ramassage.

En complément de la collecte au porte à porte, les entreprises et les professionnels ont la possibilité de porter leurs déchets dans l'une des **cinq déchetteries professionnelles** de la Cub. Elles sont conçues pour accueillir déblais, gravats, cartons, déchets verts,...

Déchetteries professionnelles

> **Pena Environnement**
Chemin de la poudrière BP 11 - 33702 Mérignac - 05 56 34 32 30 Du lundi au vendredi, de 7h30 à 11h30 et de 15h à 19h30.

> **GRE / SURCA**
Rue Gutemberg - 33600 Pessac - 05 57 26 02 02 - Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 16h à 19h - le samedi de 8h à 12h (en août, seulement le matin, du lundi au vendredi).

> **Onyx Aquitaine**
ZI Tartifume Rue Louis Blériot - 33322 Bègles - 05 56 49 75 00 - Du lundi au vendredi, de 7h à 11h et de 16h à 19h - le samedi de 7h à 11h.

> **Editrans**
Nouvelle route d'Ambès - 33530 Bassens - 05 56 38 50 90 - Du lundi au vendredi, de 7h à 19h - le samedi de 8h à 12h.

> **SX Environnement**
5 Rue Surcouf - 33300 Bordeaux - 05 56 69 76 56 - Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h sans interruption.

Un guide gratuit sur les déchetteries professionnelles est disponible auprès de la Chambre de métiers de la Gironde, pôle environnement : 05 56 99 91 00.

> NOTES PERSONNELLES

> LA GESTION DE NOS DÉCHETS
UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

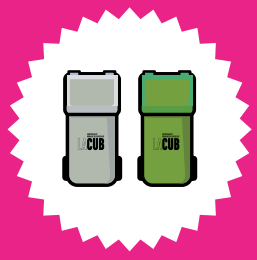

Un problème ?
Une info ?
Une question ?

0 800 22 21 20

appel gratuit depuis un poste fixe

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
www.lacub.fr

Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.lacub.fr